

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Commune de TOURNON-SUR-RHÔNE

Enquête publique unique relative aux projets de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et du zonage d'assainissement des eaux usées

Le public est informé que par arrêté municipal n° R5 168/2017, le Maire a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur la révision du PLU et celui du zonage d'assainissement.

Monsieur REVOL Jean-Pierre a été désigné par le Président du Tribunal Administratif de Lyon en qualité de commissaire enquêteur.

Cette enquête publique se déroulera pendant une période de 32 jours consécutifs, **du 9 octobre 2017 au 9 novembre 2017 inclus.**

Elle se déroulera aux horaires habituels d'ouverture du service urbanisme de la Mairie de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 (fermé les lundis et mercredis après-midi), à **l'annexe de l'Hôtel de Ville, salle de réunion des services techniques au 1^{er} étage.**

Durant cette période, le public pourra consulter en Mairie les pièces des deux dossiers (auxquelles ont été annexés les avis des personnes publiques associées ainsi que le bilan de la concertation) ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur.

Les dossiers seront également consultables sur le site internet de la ville www.ville-tournon.com, rubrique urbanisme.

Les requêtes et observations pourront être consignées :

- sur le registre d'enquête mis à disposition du public en Mairie
- par mail : enquetepublique@ville-tournon.com à l'attention du commissaire-enquêteur (en objet « Enquête Publique PLU »)
- par courrier à : Ville de Tournon-sur-Rhône
Commissaire enquêteur PLU
Place Auguste Faure – BP 92
07301 Tournon sur Rhône Cedex

Pendant l'enquête, le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en salle de réunion des services techniques de l'annexe de l'Hôtel de Ville au 1^{er} étage pour recevoir les observations écrites ou orales les jours suivants :

- **lundi 9 octobre de 9h à 12h**
- **mercredi 18 octobre de 9h à 12h**
- **jeudi 26 octobre de 9h à 12h**
- **lundi 6 novembre de 14h à 17h**
- **jeudi 9 novembre de 14h à 17h**

A l'issue de l'enquête publique et dans un délai réglementaire de 30 jours, le commissaire-enquêteur remettra à la commune son rapport et ses conclusions, qui permettront d'apporter les modifications jugées pertinentes et nécessaires au document, et d'approuver la révision du PLU et du zonage d'assainissement.

Le rapport et conclusions seront ainsi disponibles et consultables en Mairie auprès du service urbanisme et sur le site internet de la ville www.ville-tournon.com.

Après l'enquête publique, et en cas d'avis favorable, les projets de révision du PLU et du zonage d'assainissement, éventuellement modifiés, seront approuvés par délibération du Conseil Municipal.